

RÉSOLUTION PRÉSENTÉE PAR LA DÉLÉGATION DE LA RÉPUBLIQUE DES SEYCHELLES

THÈME : DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONCERNE LA PROTECTION/SAUVEGARDE DES CORAUX

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE,

- Constatant Le blanchiment des coraux, expliquant leur disparition progressive dans toutes les régions du monde depuis de nombreuses années,
- S'affolant de l'augmentation de la température due au réchauffement climatique, cause principale du blanchiment des coraux,
- Consternée que malgré les nombreuses conférences, dont la quasi-totalité des pays du monde étaient impliqués et ont signé en 2017, l'accord COP21 visant à limiter le réchauffement climatique par la réduction de gaz à effet de serre, la température des océans ne cesse d'augmenter,
- Ayant la volonté de continuer à préserver la faune et la flore du pays, principale richesse de l'archipel, tel l'atoll d'Aldabra inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco en 1982,
- Soulignant l'utilité des coraux pour les populations proches des côtes, notamment la protection de tsunamis, catastrophes d'origines naturelles de plus en plus fréquentes ces dernières années,
- Félicitant Hawaï pour son initiative de suppression de la crème solaire contenant de l'oxybenzone et de l'octinoxate, substances néfastes pour les coraux.
- Incitant les autres pays concernés par la disparition du corail à se mobiliser pour réussir, ensemble, à préserver les récifs coralliens à travers le monde,
- Décide d'investir dans la sauvegarde des coraux :
- d'ouvrir un centre de recherche sur le corail.
 - d'interdire la crème solaire et autres produits nocifs pour les coraux.
 - de classer certaines zones comme protégées afin d'éviter leur endommagement, notamment en devenant un patrimoine protégé par l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Le texte français fait foi.